Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026084B-DE

Retiers

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

Date de Convocation : 01/09/2026

Mise en ligne le 09/09/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 07 septembre à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, Mme FERRÉ, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BONNIER, M. BOTTIER, Mme BOUCHET, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme CORGNE LAVIGNE, Mme GARNIER, Mme GAUTIER, Mme KIRIOLET, M. LANOË, M. LECELLIER, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, M. SANDOZ, M. SOLLIER, Mme SOURDRILLE, Mme VILFEU

EXCUSÉ : M. DELENCLOS

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : M. Denis LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-84 – Fonction publique territoriale – Vœu relatif au plafonnement du produit de la cotisation du CNFPT introduit dans le projet de loi de finances pour 2026

Mme PÉRON, adjointe au Maire en charge des ressources humaines présente le rapport suivant :

Rapport :

Dans un contexte marqué par de fortes attentes des habitants, des évolutions réglementaires nombreuses et des transitions qui impactent profondément l'action publique locale, les collectivités territoriales doivent pouvoir s'appuyer sur des agents formés, accompagnés et en capacité d'adapter leurs pratiques professionnelles.
Établissement public au service des collectivités territoriales, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) accompagne au quotidien les employeurs territoriaux dans la formation de leurs agents et de leurs encadrants, tout au long de leur parcours professionnel.
En Bretagne, nos équipes interviennent aux côtés des collectivités de toutes tailles, notamment sur des enjeux concrets tels que l'accompagnement des secrétaires généraux de mairie, le management, les transitions écologique et numérique, la prévention des risques, l'intelligence artificielle, les métiers techniques ou encore les formations obligatoires des policiers municipaux.

Le CNFPT constitue ainsi un outil mutualisé au service de l'ensemble des collectivités territoriales. Son action est financée par une cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux à hauteur de 0,9% de la masse salariale (+0,1% dédié à l'apprentissage).

Dans le cadre de la loi de finances 2026, le Gouvernement a introduit une mesure visant à plafonner les recettes issues de cette cotisation. Cette disposition représenterait une diminution d'environ 45 millions d'euros des ressources du CNFPT, sans baisse de cotisation pour les collectivités.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026084B-DE

Le conseil d'administration du CNFPT, réunissant représentants des collectivités territoriales et organisations syndicales, a exprimé son inquiétude quant aux conséquences possibles de cette mesure sur les capacités d'intervention de l'établissement et sur l'accompagnement proposé aux collectivités et aux agents territoriaux. Parallèlement, lors de sa dernière assemblée, le conseil régional d'orientation de Bretagne, présidé par Gaëlle STRICOT, maire de Saint-Abraham, a rédigé un vœu dénonçant cette mesure et invitant à la mobilisation des élus et des partenaires.

Ceci exposé,
Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité DÉCIDE :

D'adopter le vœux joint en annexe

P.J. en annexe : Vœu du conseil régional d'orientation de Bretagne du CNFPT relatif au plafonnement du produit de la cotisation du CNFPT introduit dans le projet de loi de finances pour 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance
Denis LE VERGER